

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

**MÉMOIRE SUR LA PLEINE
PARTICIPATION
À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
DES COMMUNAUTÉS NOIRES**

présenté lors de la consultation au
groupe de travail le 28 novembre 2005

16 DÉCEMBRE 2005

Recherche :

Claude Thibault

Jean Isseri (Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges)

Patrick Gérard (Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges)

Younes El Fakhar (Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges)

Collaboration

Évelyne Bishisha Bashala

Rédaction

Ralph Rouzier

Claude Thibault

Louise Sultan

Édition et mise en forme du document

Martine Jore

Conseil des relations interculturelles

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04

Montréal (Québec)

H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-8501

Télécopieur : (514) 873-3469

Courrier électronique : info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca

Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

ISBN : 2-550-46071-5

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC – 2005

Dans ce document, le générique masculin est utilisé de façon épiciène

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 Sommaire des travaux du Conseil des relations interculturelles	7
PARTIE 2 Appréciation du document de consultation par les membres du Conseil	9
• Faits saillants	
• Commentaires et critiques du document	
PARTIE 3 Profils des communautés noires et statistiques croisées par arrondissement et par association	13
PARTIE 4 Recommandations du Conseil	35
PARTIE 5 Conclusion	41
ANNEXE 1 Acronymes.....	43
ANNEXE 2 Figures et modèle d'intervention.....	44
ANNEXE 3 Liste des membres	49

INTRODUCTION

Ce document s'adresse aux membres du Groupe de travail présidé par la députée de Nelligan, **madame Yolande James**, dans le cadre de la consultation publique annoncée le 7 novembre 2005 **par le premier ministre**, monsieur Jean Charest, et la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame **Lise Thériault**.

Le but visé par cette consultation est de faciliter l'intégration et la pleine participation des communautés noires dans le développement du Québec. Commandée par le gouvernement du Québec, cette consultation s'inscrit *dans la construction d'un Québec pluriel et inclusif*. Elle constitue pour le Québec un enjeu stratégique.

Dans la première partie, nous dressons un **sommaire des travaux** réalisés sur le sujet par le Conseil dans le passé.

La deuxième partie fait une appréciation des **faits saillants** du document de consultation du MICC et présente quelques **commentaires et critiques** émanant des membres.

La troisième partie donne les **résultats d'une analyse** réalisée sur les profils des communautés noires sur l'Île de Montréal. Des données statistiques sur les profils socio-économiques de cette communauté sont présentées pour quatre territoires spécifiques, soit le Nord, le Centre, l'Ouest et l'Est de Montréal.

La quatrième partie présente des **recommandations** précises quant aux orientations proposées dans le document du MICC. Un modèle d'intervention sur le plan municipal (*par exemple, arrondissement et quartier*) est proposé en vue d'**une saine gestion de la diversité ethnoculturelle**, partout au Québec et, à titre d'illustration, nous identifions les principaux acteurs dans l'arrondissement de Villeray. Ce modèle est présenté à l'annexe 2.

En conclusion, nous dégageons les éléments clés de la **démarche préconisée par le Conseil** en vue d'une prise en compte effective de la diversité ethnoculturelle du Québec.

Retenons que le **positionnement proposé** par le Conseil fait ressortir la nécessité d'un plan stratégique concerté, centré sur des enjeux de société tels que la lutte au racisme, l'éducation, la famille, la cohésion sociale, l'entrepreneuriat et l'emploi.

PARTIE 1 SOMMAIRE DES TRAVAUX DU CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Au cours des années 1980-1990, le Conseil s'est penché notamment sur:

- ❑ La reconnaissance et l'apport des communautés noires, entre autres celles en provenance d'Haïti, d'Afrique et des Caraïbes.
- ❑ L'importance de la place des femmes noires immigrantes en emploi et au sein des organismes de la société civile.
- ❑ L'alphabétisation des nouveaux arrivants noirs dont un avis traitant de l'éducation et des conditions de vie chez les hommes haïtiens.
- ❑ Les programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAÉ).
- ❑ Les relations des communautés noires avec le Service de police municipale (SPCUM).
- ❑ Les relations avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

Dans les années 2000, le Conseil s'est attardé sur les perspectives du racisme au Québec et a réalisé un bref portrait des communautés noires du Québec. Il a par ailleurs sensibilisé les plus hauts dirigeants politiques à mettre en place des mécanismes d'intervention qui répondent plus adéquatement aux préoccupations de certains représentants des communautés noires

Aujourd'hui, le Conseil soutient la démarche de consultation publique du MICC, celle-ci permettant à un groupe de parlementaires d'accueillir les préoccupations exprimées par un grand nombre d'individus et d'organismes et d'en assurer le suivi.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2004-2007 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) intitulé : « *Des valeurs partagées, des intérêts communs* ». L'une des mesures prévoit spécifiquement d'établir des diagnostics sur les difficultés particulières vécues par les communautés noires du Québec et de développer des plans d'actions propres à leurs réalités. La démarche vise particulièrement à s'attaquer aux difficultés que rencontrent, en raison de leurs origines ethniques, ces Québécois appartenant aux communautés noires, nés ici ou ailleurs, ou dont la communauté est installée depuis plusieurs générations.

Un document identifiant des enjeux ainsi que des choix stratégiques issus de recherches est accompagné de questions. Il a été produit par le MICC et a été rendu public pour fin de consultation. Quelques commentaires sur ce document ont été recueillis auprès des membres du Conseil et sont présentés dans la partie qui suit.

PARTIE 2 - APPRÉCIATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

2.1 - FAITS SAILLANTS :

- Le document de consultation dresse un portrait de la diversité des communautés noires du Québec. On y trace de façon générale les enjeux de l'immigration et de l'intégration : pays d'origine, histoire, parcours migratoire, langue, sexe et âge.
- Il fait état des problèmes majeurs : l'emploi, la réussite scolaire, la monoparentalité, la discrimination et la fragilisation des familles.
- Il reconnaît que les solutions proposées doivent s'inscrire dans un cadre d'intervention élargi, plus cohérent et mieux coordonné.
- Il souligne l'importance d'impliquer divers acteurs et institutions de la société d'accueil.
- La consultation cherche à obtenir des solutions concrètes et pratiques à mettre de l'avant rapidement. C'est d'ailleurs l'orientation souhaitée et prise par le Conseil.
- La consultation est un signe d'inclusion qui est applaudi par le Conseil d'autant plus que ses analyses et ses réflexions souscrivent à la nécessité d'une concertation de l'ensemble des acteurs de la société.

2.2 - COMMENTAIRES ET CRITIQUES DU DOCUMENT :

1- Une information plus pointue est souhaitée

Des données statistiques 2001-2005 sur les flux migratoires et sur les problématiques relatives aux différentes communautés noires permettraient ainsi de mieux cibler, au niveau local et régional, les priorités d'actions.

Une analyse de la situation des communautés noires comparativement à celle des minorités visibles est également souhaitée afin de déterminer les enjeux communs ou spécifiques aux membres des communautés noires.

2- Une identification des besoins sur le plan local et régional

Les besoins en lien avec les caractéristiques de certains quartiers et régions du Québec devraient être mieux cernés; la complexité et la diversité des enjeux sur le plan municipal devraient être plus en évidence.

3- Le scepticisme dans le milieu : imputabilité, transparence et visibilité des résultats

Un courant de scepticisme persiste dans le milieu des communautés noires. En effet, celles-ci ont déjà fait l'objet de nombreuses consultations sans pour autant constater des résultats tangibles ou une évaluation des mesures implantées. Les réels enjeux de l'heure sont la responsabilité et l'imputabilité des hauts dirigeants ainsi que la transparence et la visibilité des résultats. Plus précisément au niveau local et régional, des actions concrètes sont attendues notamment en ce qui concerne l'emploi et la famille.

Parmi les avis, mémoires et activités du Conseil, rappelons à titre d'exemple :

- l'accès à l'égalité en emploi en 1988 et 1990;
- l'équité en emploi en 1999;
- la consultation publique de 2002;
- l'organisation de rencontres avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDDPJ) et avec le Bureau du premier ministre sur la place des communautés noires au Québec en 2002 et 2003.

4- L'utilisation des ressources et des mesures déjà en place

On fait état de mesures qui ont été mises en œuvre dans le passé ou qui sont en cours de réalisation actuellement, mais on ne souligne pas suffisamment leurs impacts, ni leurs succès ou les raisons de leur échec ou de leur abandon.

5- Les dangers anticipés : la précarité des subventions et des fonds disponibles

Un des dangers anticipés est que cette consultation donne l'effet contraire aux attentes prévues, soit une réduction des services directs aux communautés noires et une diminution des services offerts par les organismes communautaires déjà en place.

6- Les orientations inter-reliées

Bien que nous soyons d'accord avec le MICC qu'une intégration économique réussie facilite l'inclusion sociale des femmes, des enfants et des familles à tous les points de vue, notre analyse reposant sur les données de la figure 8 (présentée en annexe) démontre que le meilleur facteur de réussite est celui qui demande un croisement des trois orientations. Selon le Conseil, les orientations du MICC devraient être inter-reliées, les unes étant dépendantes des autres. La question qui se pose alors est la suivante : sans structures familiales solides et sans le développement de conditions sociales de succès, la réussite économique n'est-elle pas compromise? Des actions conjointes de l'État et de la société civile ne peuvent-elles pas permettre d'améliorer le sort économique des individus? Le marché du travail est une institution qui requiert l'appui de l'État et de la société civile sinon pour exister, à tout le moins pour être performant.

Cette consultation donnera les résultats escomptés dans la mesure où :

- ❑ elle est accompagnée d'un plan d'action clair, un respect des échéanciers et un suivi;
- ❑ les bonnes pratiques et les ressources existantes sont prises en considération, comme par exemple : le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), Jeunesse Noire en Action, les Centres Jeunesse, Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE), la Ligue des Noirs, la table de concertation du Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme;
- ❑ les solutions proposées tiennent compte de certaines réalités telles que la diminution des subventions aux organismes communautaires ainsi que la centralisation des services gouvernementaux. Dans le cas échéant, les solutions proposées se feront au détriment d'une offre de service irréalisable par les organisations communautaires;
- ❑ des situations d'inégalité et de non-équité existent entre certaines communautés noires et minorités visibles au sein même du Canada et du Québec. Le gouvernement du Québec doit développer en guise de suivi une approche qui ne vise pas uniquement les communautés noires. C'est là un enjeu touchant l'équité et l'égalité;
- ❑ les initiatives retenues cadrent avec une orientation politique et des stratégies qui tiennent compte des particularités locales et régionales ainsi que du contexte québécois sur la scène nationale et internationale;
- ❑ le gouvernement identifie clairement les acteurs qui facilitent l'intégration des communautés noires à l'ensemble de la société. La participation de certains ministères cibles est requise : éducation, les affaires municipales, santé et services sociaux, famille, développement économique;
- ❑ le gouvernement démontre une volonté ferme de mesurer annuellement les résultats et rend imputable les gestionnaires et les intervenants concernés. **Dans ce sens, le CRI recommande que le MICC** demande aux ministères et organismes concernés de présenter dans leur rapport annuel, les actions prises, les résultats obtenus ainsi que les initiatives en cours.

La partie qui suit présente les profils et une analyse de statistiques croisées sur les communautés noires à Montréal, dont nous n'avons utilisé que certains éléments dans le cadre de notre analyse (voir tableau p. 12). Ces données ont été compilées à partir du recensement de 2001 de Statistique Canada. Cette analyse a été réalisée par Patrick Gérard et par le Carrefour Jeunesse emploi Côte-des-Neiges pour le Conseil des relations interculturelles.

PARTIE 3 PROFILS DES COMMUNAUTÉS NOIRES ET STATISTIQUES CROISÉES PAR ARRONDISSEMENT ET PAR ASSOCIATION

Nous vous présentons l'analyse intitulée :

DYNAMIQUES DES COMMUNAUTÉS NOIRES À MONTRÉAL, PERSPECTIVES SUR DES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 2001

Le présent rapport porte sur des indicateurs sociodémographiques des communautés noires à Montréal, basées sur les données du recensement de 2001. À partir de ces données, nous présentons un certain nombre de résultats relatifs à l'ensemble des communautés noires et sur certains des groupes spécifiques, notamment les communautés haïtienne, africaine et jamaïcaine.

Les résultats sont basés sur les répondants qui ont déclaré appartenir à un des groupes des communautés noires.

Sur cette base, on peut retenir que :

- les membres de la communauté haïtienne représentent 48 % des membres des communautés noires de Montréal;
- ceux de la communauté africaine représentent 11,8 %;
- ceux de la communauté jamaïcaine représentent 7,8 %.

En somme, ces trois groupes forment 67,6 % des membres des communautés noires de Montréal. En d'autres termes, deux personnes sur trois ayant déclaré appartenir aux communautés noires lors du recensement de 2001, appartenaient à l'un des ces trois groupes.

Dans l'ensemble, on retrouve d'autres résultats significatifs sur la répartition géographique des membres des communautés noires dans les différents arrondissements de la Ville de Montréal.

Il est important de souligner que le temps requis pour réaliser le présent rapport a été relativement court. Il serait pertinent d'approfondir cette réflexion et de réaliser plus de recoupements entre d'autres indicateurs, tels que la scolarité, le revenu, le type d'emploi, etc.

Le présent rapport est structuré en quatre parties :

- la situation des communautés noires : une perspective globale (tableau 1);
- la perspective spécifique relative à la communauté haïtienne;
- la perspective spécifique relative à la communauté africaine;
- la perspective spécifique relative à la communauté jamaïcaine.

Une cartographie de l'implantation des populations noires de Montréal est présentée à la page suivante (figure 1).

Arrondissements	Noirs Chômeurs	Noirs Inactifs	Noirs (15 ans et plus) arrivés au Canada depuis 20ans	Population Totale (15ans et plus)	Population Totale	Pourcentage Noirs Inactifs et chômeurs par rapport à Pop. Noire 15ans et plus	Pourcentage Noirs Inactifs et chômeurs par rapport à Pop.Totale 15ans et plus	Pourcentage Pop. Noirs Totale (15ans et plus) par rapport à Pop.Totale 15ans et plus	Hommes Noirs (15ans et plus)	Femmes Noires (15ans et plus)	Population Noire Active Totale
Westmount	25	55	45	16275	19380	32,65%	0,49%	1,51%	120	125	245
Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension	1540	4070	6570	118945	144695	48,07%	4,72%	9,81%	6240	5395	11670
Ville-Marie	220	710	650	63380	68895	53,76%	1,47%	2,73%	920	800	1730
Verdun	90	280	340	50390	59475	42,05%	0,73%	1,75%	410	465	880
Sud-Ouest	445	1225	1245	54710	65820	59,12%	3,05%	5,16%	1620	1190	2825
Saint-Léonard	420	1250	1680	57825	69510	49,19%	2,89%	5,87%	1980	1410	3395
Saint-Laurent	345	895	1355	63050	76620	40,72%	1,97%	4,83%	1855	1190	3045
Rosemont / Petite-Patrie	580	1325	2090	112145	128980	46,98%	1,70%	3,62%	2040	1975	4055
Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est	710	2320	2495	89125	110365	44,33%	3,40%	7,67%	3885	2935	6835
Pointe-Claire	40	110	80	23370	29060	42,86%	0,64%	1,50%	190	155	350
Plateau-Mont-Royal	130	435	445	89855	100005	37,42%	0,63%	1,68%	655	830	1510
Pierrefonds / Senneville	290	1230	1200	50060	63720	40,70%	3,04%	7,46%	2090	1655	3735
Outremont	20	95	85	18265	22685	32,86%	0,63%	1,92%	240	120	350
Mont-Royal	20	70	40	16290	20070	36,73%	0,55%	1,50%	140	105	245
Montréal-Nord	1210	3010	4910	67370	82270	48,90%	6,26%	12,81%	4815	3815	8630
Mercier / Hochelaga-Maisonneuve	450	825	1060	107150	125015	52,25%	1,19%	2,28%	1305	1180	2440
L'Île-Bizard / Sainte-Geneviève / Sainte-Anne-de-Bellevue	25	80	125	18980	24210	36,21%	0,55%	1,53%	175	120	290
LaSalle	430	1875	1630	68165	80785	43,21%	3,38%	7,83%	3050	2290	5335
Lachine	130	330	480	37200	44570	41,82%	1,24%	2,96%	625	525	1100
Kirkland	35	110	30	15595	20425	41,43%	0,93%	2,24%	160	195	350
Dollard-des-Ormeaux / Roxboro	140	730	400	42445	53465	39,91%	2,05%	5,14%	1180	1000	2180
Côte-Saint-Luc / Hampstead / Montréal-Ouest	110	215	325	33900	40485	38,01%	0,96%	2,52%	505	360	855
Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	1410	4210	4765	132905	160540	47,89%	4,23%	8,83%	6420	5315	11735
Beaconsfield / Baie-d'Urfé	0	30	20	17910	22995	20,69%	0,17%	0,81%	65	80	145
Anjou	155	430	645	31980	37685	37,50%	1,83%	4,88%	900	665	1560
Ahuntsic / Cartierville	1065	2480	4510	107805	127180	48,50%	3,29%	6,78%	3705	3600	7310
	10035	28395	37220	1505090	1798905	46,41%	2,55%	5,50%	45290	37495	82800

3.1 SITUATION DES COMMUNAUTÉS NOIRES : UNE PERSPECTIVE GLOBALE

A. Poids démographique

Sur la base des données de 2001, il est intéressant de voir les principaux indicateurs qui retracent la situation des communautés noires, aussi bien anglophone que francophone. À cet effet, les principaux indicateurs que nous retenons sont : le poids démographique, la représentation dans les arrondissements de la Ville de Montréal et le taux d'activité.

Ainsi, du recensement de 1991 à celui de 2001, on constate une évolution significative des membres des communautés noires. Soulignons que les chiffres de 1991 portent sur l'ensemble du Québec. Or, différentes études réalisées au cours des dix dernières années mentionnent que près de 85 % des membres des communautés noires résident sur le territoire de Montréal. C'est sur cette base du recensement de 1991 que nous établissons les données relatives à la Ville de Montréal.

Ainsi, en 1991, le nombre des répondants appartenant aux groupes des communautés noires (origine unique et multiples) s'élevait à 94 732 personnes pour l'ensemble du Québec. Sur la base d'un ratio de 85 %, on estime cette population à près de 80 522 pour Montréal.

Par ailleurs, on constate que les membres des communautés noires représentent 25,3 % des minorités visibles immigrées dans la région métropolitaine de recensement de Montréal. Voir « *Portraits statistiques de la population immigrée recensée en 2001* » (MICC).

Sur la base des données du recensement de 2001, le nombre des répondants se déclarant appartenir aux groupes des communautés noires (origine unique et origines multiples) s'élevait à 113 420 personnes pour l'ensemble des arrondissements de Montréal (Figure 2 : Les noirs par arrondissement et ville, à la page suivante).

Ainsi, sur une période de 10 ans, on observe une croissance de 40,9 % des membres des communautés noires sur le territoire de Montréal, soit une croissance annuelle moyenne de 4,1 %.

Les parties qui suivent traiteront du poids démographique ainsi que de la répartition géographique des membres des communautés noires selon le lieu de provenance et divisé en trois groupes principaux: la communauté haïtienne, soit le groupe le plus important démographiquement, la communauté africaine qui comprend des ressortissants de plusieurs pays et qui représente le deuxième groupe le plus grand et le troisième étant la communauté jamaïcaine. La communauté jamaïcaine est la plus nombreuse des communautés des Caraïbes. Les autres communautés des Caraïbes les plus importantes étant celles de la Trinité-et-Tobago et la Barbade. L'idée n'est pas de dresser de façon détaillée le portrait de chacune des communautés existantes mais de démontrer que les communautés noires sont concentrées majoritairement dans onze arrondissements de la ville de Montréal comme nous le verrons dans les lignes ci-dessous et qu'il importe de travailler selon les besoins des milieux et de concentrer les efforts dans les principaux arrondissements concernés.

**Tableau 1 : Évolution du poids démographique des membres
des communautés noires à Montréal**

	1991	2001
Communautés Noires (anglophone & francophone)	80 522	113 420
Poids par rapport à la population des minorités visibles immigrée à Montréal		25,3%
Poids par rapport à la population de Montréal		6,3 %

B- RÉPARTITION AU NIVEAU DES ARRONDISSEMENTS

Les membres des communautés noires sont répartis inégalement sur le territoire de la Ville de Montréal. On en retrouve près de 55 % dans cinq principaux arrondissements, Villeray-St-Michel-Parc Extension (14,5 %), Montréal-Nord (11 %), Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce (13,25 %), Ahuntsic-Cartierville (8,34 %), et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (8,34 %). Près de 83 % des membres des communautés noires se retrouvent principalement dans 11 des 27 arrondissements de la Ville de Montréal (tableau 2).

Par ailleurs, il n’y a que dans les arrondissements de Montréal-Nord (15,18 %) et Villeray-Saint-Michel (11,31 %) où le poids relatif des membres des communautés noires dépasse 10 % de la population globale de l’arrondissement. Pour les neuf autres arrondissements où l’on retrouve un nombre relativement important des membres des communautés noires, leur poids relatif est au-dessous de la barre de 10 % de la population globale (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition démographique et poids relatif des membres des communautés noires à Montréal les 10 arrondissements les plus significatifs

Arrondissement	Pourcentage du nombre des Noirs dans l’arrondissement par rapport au total des Noirs à Montréal	Pourcentage du nombre des Noirs par rapport à la population totale de l’arrondissement
Villeray-St-Michel-Parc Extension	14,5 %	11,31 %
Montréal-Nord	11 %	15,18 %
Côte des Neiges/ Notre Dame de Grace	13,25 %	9,36 %
Ahuntsic/ Cartierville	8,34 %	7,44 %
Rivière des Prairies/ Pointe-aux-Trembles/ Montréal Est	8,34 %	8,50 %
Lasalle	6,02 %	8,46 %
Pierrefonds / Senneville	4,45 %	7,92 %
Sud-Ouest	4,01 %	6,91 %
Rosemont	4,90 %	4,32 %
Saint-Léonard	4,37 %	7,13 %
Saint-Laurent	3,72 %	5,52 %
Total	83 %	

En somme, on peut estimer que les membres des communautés noires se concentrent dans quatre principales zones géographiques, soit par ordre d'importance :

- la partie nord de la ville qui regroupe quatre arrondissements, Montréal Nord, Saint-Léonard/Ahuntsic et Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, où l'on retrouve près de 38,21 % des membres des communautés noires;
- le centre de la ville qui regroupe quatre arrondissements : Côte des Neiges – Notre Dame de Grâce, Ville Saint-Laurent, Plateau Mont-Royal et Ville Marie, où l'on retrouve près de 20,52 % des membres des communautés noires;
- la partie est de la ville qui regroupe quatre arrondissements : Rivière des Prairies- Pointe aux Trembles- Montréal Est, Anjou, Mercier Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont-Petite Patrie, où l'on retrouve près de 18,4 % des membres des communautés noires;
- le sud et l'ouest de la ville qui regroupe six arrondissements, Verdun, Sud-Ouest, Lasalle, Lachine, Côte-Saint-Luc-Hampstead, Montréal-Ouest, où l'on retrouve près de 13,21 % des membres des communautés noires;
- la partie ouest de la ville qui regroupe cinq arrondissements, Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux-Roxboro, Dorval, Pointe-Claire et Kirkland, où l'on retrouve près de 8,19 % des membres des communautés noires.

C- Niveau de l'activité dans les communautés noires

Sur la base des données du recensement de 2001, le taux d'activité dans les communautés noires se situe à 74,4 %, alors que le taux d'inactivité est à 25,6 %. Le taux d'activité exprime le pourcentage de gens au sein d'un groupe qui ont une activité, soit du travail ou sont à la recherche d'un emploi. Par contre, si on inclut au taux d'inactifs, le nombre de chômeurs identifiés au sein des communautés noires, on arrive à un taux de 46,4 % de personnes n'ayant ni emploi, ni activité.

Ainsi dans les 11 arrondissements où se concentrent les membres des communautés noires, le taux de personnes au sein de ces communautés qui sont inactives et en situation de chômage est relativement élevé. Dans l'ensemble des arrondissements identifiés, on dénombre en moyenne un tiers des inactifs qui se retrouvent dans cette situation (Tableau 3). La situation de l'emploi et la nécessité de demeurer actif restent des défis et des enjeux importants pour les membres des communautés noires.

Tableau 3 : Poids relatif des membres des communautés noires inactifs et au chômage en pourcentage du nombre total de Noirs dans l'arrondissement

Arrondissement	Pourcentage du nombre des Noirs inactifs et au chômage par rapport à la population totale de Noirs de l'arrondissement
Villeray-StMichel-Parc Extension	32,50 %
Montréal-Nord	32,90 %
Côte des Neiges/ Notre Dame de Grâce	32,49 %
Ahuntsic/Cartierville	33,27 %
Rivière des Prairies/ Pointe-aux-Trembles/ Montréal Est	30,72 %
Lasalle	30,18 %
Pierrefonds / Senneville	29 %
Sud-Ouest	37,16 %
Rosemont	32 %
Saint-Léonard	33 %
Saint-Laurent	29 %
Moyenne	31 %

3.2 PERSPECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE À LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE

A. Poids démographique

Sur la base des données de 2001, les répondants se déclarant membres de la communauté haïtienne représentent 54 380, soit près de 48 % de l'ensemble des communautés noires. On peut donc estimer qu'un membre sur deux des communautés noires fait partie de la communauté haïtienne. Démographiquement, c'est le groupe le plus important au sein des communautés noires.

B. Répartition géographique dans les arrondissements

Les membres de la communauté haïtienne se retrouvent dans les arrondissements où se concentre une forte proportion des membres des communautés noires. Ainsi, dans cinq principaux arrondissements, on retrouve près de 67,2 % des membres de la communauté haïtienne répartis comme suit : Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (21 %), Montréal-Nord (11,83 %), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (4,4 %), Ahuntsic-Cartierville (3,6 %) et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (7,52 %). Ainsi, comme dans le cas de l'ensemble des membres des communautés noires, près de 89 % des membres de la communauté haïtienne se retrouve dans 10 des 27 arrondissements de Montréal (tableau 4 et figure 3 page suivante).

C'est dans l'arrondissement de Montréal-Nord que les membres de la communauté haïtienne représentent un poids démographique important par rapport à la population globale de cet arrondissement, soit près de 11,83 %. Dans trois autres arrondissements, leur poids démographique par rapport au reste de la population est relativement significatif, car il se maintient au-dessus de la barre de 5 %, notamment pour les arrondissements suivants : Villeray- Saint-Michel- Parc-Extension (7,8 %), Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal Est (7,52 %) et Saint-Léonard (5,52 %).

Tableau 4 : Répartition démographique et poids relatif des membres de la communauté haïtienne à Montréal

Arrondissements	Pourcentage du nombre de membres de la communauté haïtienne dans l'arrondissement par rapport au total des Noirs de l'arrondissement	Pourcentage du nombre de membres de la communauté dans l'arrondissement par rapport au total des membres de la communauté haïtienne à Montréal	Pourcentage du nombre de membres de la communauté haïtienne dans l'arrondissement par rapport au total de la population de l'arrondissement
Villeray-StMichel-Parc Extension	70 %	21 %	7,8 %
Montréal-Nord	78 %	17,9 %	11,83 %
Côte des Neiges/ Notre Dame de Grace	16 %	4,4 %	1,5 %
Ahuntsic/ Cartierville	49 %	8,6 %	3,6 %
Rivière des Prairies/ Pointe-aux-Trembles/ Montréal Est	88 %	15,2 %	7,52 %
Anjou	73 %	4,2 %	2,95 %
Pierrefonds / Senneville	34 %	3,2 %	2,7 %
Rosemont	64%	6,6%	2,7 %
Saint-Léonard	77 %	7,0 %	5,5 %
Saint-Laurent	24 %	1,9 %	1,34 %
Total		89 %	

Enfin, on constate que dans près de six arrondissements, les membres de la communauté haïtienne représentent généralement la majorité des membres des communautés noires qu'on y retrouve.

C. Répartition géographique des organismes de la Communauté

La communauté haïtienne est celle parmi les communautés noires qui regroupe le plus d'organismes en activité. Sur la base des données répertoriées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, on dénombre près de 35 organismes dans la communauté haïtienne. Ces organismes se retrouvent principalement dans 10 arrondissements. Ils sont majoritairement concentrés à Villeray-Saint-Michel- Parc Extension (13), Rosemont-Petite Patrie (6), Saint-Léonard (4), Plateau Mont-Royal (3), Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (2), Ahuntsic-Cartierville (1), Mont-Royal (1), Ville-Marie (1) et le Sud Ouest (1).

Ces organismes se retrouvent dans différents domaines d'interaction sociale, entre autres : en santé et services sociaux, éducation, activités et promotion culturelles, emploi, entrepreneuriat. La figure 4, à la page suivante, indique la répartition géographique par arrondissement de l'ensemble de ces organismes.

3-3 PERSPECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE À LA COMMUNAUTÉ AFRICAINE

A. Poids démographique

Sur la base des données de 2001, les répondants se déclarant membres de la communauté africaine représentent 13 375, soit près de 11,8 % de l'ensemble des communautés noires. On peut donc estimer qu'un membre sur neuf des communautés noires fait partie de la communauté africaine. Démographiquement, c'est le deuxième groupe le plus important au sein des communautés noires, après les membres de la communauté haïtienne. Par ailleurs, il faut souligner que c'est un groupe moins homogène que ne l'est la communauté haïtienne, qui a par ailleurs pour dénominateur commun, un même pays Haïti et une même langue le créole. Pour les répondants se déclarant membre de la communauté noire africaine, ils proviennent des divers pays d'Afrique Sub-saharienne (40 pays différents) et parlent soit l'anglais ou le français, comme langue officielle du Canada.

B. Répartition géographique dans les arrondissements

Les membres de la communauté africaine se retrouvent dans 10 arrondissements où se concentre une forte proportion des membres des communautés noires. On dénombre près de 80 % des membres de la communauté noire africaine dans ces 10 arrondissements (Tableau 5 et figure 5).

C'est dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (9,3 %), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de Grâce (18,7 %), Ahuntsic (10,6 %), Lasalle (8,5 %) et le Sud-Ouest (7,1 %) qu'on les retrouve le plus. Ces cinq arrondissements regroupent près de 54 % de tous les membres de la communauté noire africaine.

Par ailleurs, le poids relatif des membres de la communauté noire africaine dans chacun des arrondissements où ils se retrouvent est relativement faible. Ainsi, il n'y a que dans 5 des 27 arrondissements de Montréal où leur poids démographique équivaut au moins à 1 % du poids global de la population de l'arrondissement, notamment à Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de Grâce (1,5 %), Ahuntsic (1,1 %), Lasalle (1,4 %), dans le Sud-Ouest (1,6 %) et à Saint-Laurent (1 %).

Par contre dans près de 5 arrondissements sur 10, où résident en grand nombre les membres des communautés noires en général, les noirs d'origine africaine représentent en moyenne 15 % de l'ensemble de ceux qui s'identifient aux communautés noires. Ainsi leur poids au sein des communautés noires est relativement significatif dans les arrondissements suivants : Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de Grâce (16,6 %), Ahuntsic-Cartierville (15 %), Lasalle (16,8 %), dans le Sud-Ouest (21 %), et à Saint-Laurent (19 %).

Tableau 5 : Répartition démographique et poids relatif des membres de la communauté africaine à Montréal

Arrondissements	Pourcentage du nombre de membres de la communauté africaine dans l'arrondissement par rapport au total des Noirs de l'arrondissement	Pourcentage du nombre de membres de la communauté dans l'arrondissement par rapport au total des membres de la communauté africaine à Montréal	Pourcentage du nombre de membres de la communauté africaine dans l'arrondissement par rapport au total de la population de l'arrondissement
Villeray-StMichel-Parc Extension	7,5 %	9,3 %	0,8 %
Montréal-Nord	5,7 %	5,3 %	0,8 %
Côte des Neiges/ Notre Dame de Grace	16,6 %	18,7 %	1,5 %
Ahuntsic/ Cartierville	15 %	10,6 %	1,1 %
Sud-Ouest	21 %	7,1 %	1,6 %
Ville-Marie	25 %	3,4 %	0,6 %
Pierrefonds / Senneville	9,6 %	3,6 %	0,7 %
Rosemont	11 %	4,8 %	0,5 %
Lasalle	16,8 %	8,5 %	1,4 %
Saint-Laurent	19 %	6,0 %	1,0 %
Total		79 %	

C. Répartition géographique des organismes de la communauté

Sur la base des données répertoriées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, on dénombre près de 18 organismes dans la communauté africaine (figure 6 page suivante). Ces organismes se retrouvent principalement dans 10 arrondissements. Ils sont majoritairement concentrés dans les arrondissements suivants : Ville-Marie (6), Plateau Mont-Royal (3), Côte des Neiges- Notre Dame de Grâce (3), Villeray- Saint-Michel- Parc-Extension (2), Rosemont- Petite Patrie (2), et Saint-Laurent (2). Ces organismes se retrouvent dans différents domaines d'interaction sociale, entre autres : en santé et services sociaux, éducation, activités et promotion culturelles et dans le domaine de l'emploi.

3.4 PERSPECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE À LA COMMUNAUTÉ JAMAICAINE

A. Poids démographique

Sur la base des données de 2001, les répondants se déclarant membres de la communauté jamaïcaine représentent 8 605, soit près de 7,58 % de l'ensemble des communautés noires. On peut donc estimer qu'un membre sur 13 des communautés noires fait partie de la communauté jamaïcaine.

B. Répartition géographique dans les arrondissements

Les membres de la communauté jamaïcaine se retrouvent dans les arrondissements où se concentre une forte proportion des membres des communautés noires. Ils sont essentiellement concentrés dans deux arrondissements où leur nombre dépasse le millier d'habitants, notamment à Côte-des-Neiges- Notre-Dame-deGrâce (2 580) et à Lasalle (1 390). Ces deux arrondissements regroupent près de 46 % des membres de la communauté jamaïcaine, soit près de 30 % à Côte-des-Neiges- Notre-Dame-deGrâce et 16 % à Lasalle.

Les autres membres de cette communauté se retrouvent en nombre relativement restreint dans 12 autres arrondissements où leur nombre ne dépasse guère mille habitants par arrondissement. Dans près de 8 autres arrondissements, leur nombre ne dépasse pas 100 habitants par arrondissement.

Par ailleurs, dans près de 5 arrondissements, le poids de membres de la communauté jamaïcaine représente plus de 10 % des membres des communautés noires qu'on retrouve, notamment à Lasalle (20,3 %), Côte-des-Neiges/ Notre-Dame-de-Grâce (17,1 %), dans le Sud-Ouest (17,1 %), à Dollard-des-Ormeaux (17,1 %) et à Saint Laurent (11,1 %) (Tableau 6 et Figure 7).

Tableau 6 : Répartition démographique et poids relatif des membres de la communauté jamaïcaine à Montréal

Arrondissements	Pourcentage du nombre de membres de la communauté jamaïcaine dans l'arrondissement par rapport au total des Noirs de l'arrondissement	Pourcentage du nombre de membres de la communauté dans l'arrondissement par rapport au total des membres de la communauté jamaïcaine à Montréal	Pourcentage du nombre de membres de la communauté jamaïcaine dans l'arrondissement par rapport au total de la population de l'arrondissement
Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce	17,1 %	29,9 %	1,6 %
Lasalle	20,3 %	16,1 %	1,7 %
Sud-Ouest	17,1 %	9,0 %	1,2 %
Pierrefonds	13,6 %	8,0 %	1,0 %
Saint-Laurent	11,1 %	5,4 %	0,6 %
Dollard-des-Ormeaux	17,1 %	5,6%	0,9 %
Villeray- St-Michel – Parc-Extension	1,8 %	3,5 %	0,2 %
Ahuntsic	2,7 %	3,0 %	0,2 %
Pointe-Claire	31,6 %	1,8 %	0,5 %
Total		82 %	

C. Répartition géographique des organismes de la Communauté

Dans la communauté jamaïcaine, on retrouve essentiellement un seul organisme, en l'occurrence : l'Association Jamaïcaine de Montréal.

PARTIE 4 – RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

Comme dans le cas des trois choix stratégiques du MICC il s'agit ni plus ni moins d'innover, **le Conseil recommande** au MICC de les mettre sur pied et de les réaliser de manière à ce que les orientations soient liées entre elles. C'est ce que suggère la figure 8 à l'annexe 2. Elle laisse aussi entrevoir que divers acteurs économiques et sociaux au plan local, régional et national seront appelés à coordonner leurs efforts. C'est ce que suggère la figure 9 à l'annexe 2. Celle-ci indique qu'il serait indispensable de constituer un comité de coordination selon les réalités locales afin justement que chacune des orientations soient reliées entre elles.

Le modèle proposé qui résulte du questionnement du MICC et des recommandations du CRI, se veut un exemple de bonnes pratiques de gestion¹. Il met en évidence la participation de l'État, du marché et de la société civile dont la conjugaison des efforts doit permettre de favoriser le succès des actions. Il met aussi en évidence la synergie qui doit résulter de la participation de nombreuses parties prenantes. Le modèle met aussi en évidence le fait que les acteurs ne sont pas enfermés dans une sphère et qu'ils peuvent intervenir dans une autre selon leurs compétences ou selon celles de leurs organisations respectives.

Sur le plan de la mise en œuvre, le CRI recommande qu'un Fonds ou un budget spécialement dédié à des projets touchant les communautés noires du Québec, particulièrement au niveau des jeunes et des chefs des familles monoparentales, fasse partie de l'enveloppe budgétaire annuel du MICC et d'autres ministères. Et que sa gestion soit partagée équitablement entre les organismes des communautés noires, principalement ceux oeuvrant au niveau des jeunes et des chefs des familles monoparentales et les ministères tels que le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation, Sport et Loisir, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, etc.

Recommandations spécifiques aux trois orientations

Les lignes qui suivent font ressortir des recommandations spécifiques pour chacune des trois orientations identifiées dans le document de consultation du MICC.

I - Développer les conditions sociales de succès

Le Conseil considère qu'il s'agit d'une base importante sur laquelle les autres orientations peuvent s'appuyer afin de se réaliser.

Acteurs concernés :

¹ Tel que définies dans l'avis du CRI intitulé *La prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle* (à paraître, janvier 2006).

Le MICC

Le ministère de la Culture et des Communications

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Le ministère du Travail

Le ministère de la Sécurité publique

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

La Caisse de dépôt et placement du Québec

Les centres de la petite enfance

1.1 Sensibilisation de la population

Le Conseil recommande que des acteurs institutionnels, par exemple, le **ministère de la Culture et des Communications**, à travers la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et Télé-Québec, développent un projet avec **d'autres partenaires publics** (p. ex. Téléfilm Canada et la Société Radio-Canada) afin de produire une télé série dont les communautés noires du Québec seraient les principaux protagonistes. Il recommande aussi que l'ensemble des médias participe à la sensibilisation de la population, par exemple à travers les journaux régionaux et de quartiers ou à travers des émissions de radio, pour ne nommer que ces médias.

1.2 Lutte contre le racisme et la discrimination

Le Conseil recommande que **tous les ministères et organismes gouvernementaux** se dotent de pratiques claires en matière de lutte contre le racisme. À cette fin, le gouvernement devrait, comme il l'a fait pour contrer le harcèlement psychologique, intégrer dans la *Loi sur les normes du travail* un ou des articles concernant le harcèlement racial, cela même si cette forme de harcèlement est interdite par la *Charte des droits et libertés de la personne*. À cette fin, le MICC pourrait travailler avec le **ministère du Travail**, le ministère de la **Sécurité publique** et la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)**.

1.3 Participation des Noirs à la vie associative

Le Conseil recommande que le gouvernement incite **tous les organismes publics qui ont des conseils d'administration** à recruter des personnes noires, bien entendu en fonction des postes d'administrateurs à combler. Ces personnes viendraient enrichir les débats et ne seraient pas exclues des discussions sur les enjeux majeurs de la société. La **Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP)** pourrait donner l'exemple, notamment en raison de sa contribution au développement économique et financier du Québec. D'autres organismes soutenus par l'État, par exemple des **centres de la petite enfance (CPE)**, pourraient en faire autant, au plan local.

II - Soutenir la réussite économique

Le Conseil considère que cette seconde orientation peut permettre de renforcer les deux autres.

Acteurs concernés :

Le MICC

Le Conseil du trésor

Les syndicats

Les municipalités

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

La Corporation de développement économique et communautaire

Les Centres locaux de développement

Les conférences régionales des élus

2.1 Intégration au marché du travail

Cette intégration est incluse dans les deux autres orientations, c'est-à-dire que si les choix stratégiques de ces deux autres orientations étaient réalisés, ils favoriseraient l'intégration économique. Néanmoins, comme il s'agit d'un processus qui ne peut que se réaliser à long terme, le CRI recommande que le gouvernement donne l'exemple et embauche, **au sein de la fonction publique**, plus de personnes noires, notamment en raison de leurs conditions de vulnérabilité et de discrimination. Bien qu'il ne doive pas s'agir de l'unique critère, on pensera à des jeunes et des **femmes chefs de familles monoparentales**. Le **gouvernement**, en tant qu'employeur, et les **syndicats** devraient orienter leurs efforts dans cette direction et les **municipalités** pourraient s'en inspirer.

À ce propos, le Conseil recommande que le gouvernement détermine annuellement des objectifs de stages en milieu de travail, un certain nombre d'emplois contractuels ou permanents et des offres de services de courte durée dédiés spécifiquement aux membres des communautés noires. Comme incitatif, le MICC pourrait mettre sur pied un prix à remettre annuellement à chaque gestionnaire de la fonction publique ayant embauché une ou des minorités visibles. Le MICC pourrait faire connaître ce prix auprès des gestionnaires de tous les ministères et organismes du gouvernement en collaboration avec le Conseil du trésor en envoyant par exemple des messages électroniques afin de les sensibiliser. Ce prix viendrait s'ajouter aux prix et programmes déjà existants du MICC qui ne touchent pas exclusivement l'embauche de personnes issues des minorités visibles dans la fonction publique et qui récompensent généralement d'autres aspects de la gestion de la diversité ethnoculturelle. Citons par exemple les Prix québécois de la citoyenneté, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) qui s'adresse aux petites et

moyennes entreprises, le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI) qui s'adresse aux organismes à but non lucratif.

Cette reconnaissance officielle des gestionnaires et organismes pourrait se faire par la remise de ce prix lors de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles ou lors d'un autre évènement similaire. De plus, le CRI est d'avis que le MICC et le Conseil du trésor devraient respectivement souligner dans leur rapport annuel, les organismes ayant embauché des membres des communautés noires ou ayant développé des initiatives dans ce sens. Pour ce faire, le CRI recommande que le Conseil du trésor se concerta avec le MICC et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour s'entendre sur les données statistiques plus précises à recueillir auprès des personnes embauchées issues des minorités visibles quant à leur lieu de provenance. Ces statistiques permettraient d'apprécier si les différentes initiatives mises de l'avant permettent de corriger la situation de chaque communauté au Québec.

Enfin, le Conseil recommande que le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) inscrive dans ses programmes et ses critères de subvention aux organismes communautaires, l'embauche des personnes issues des communautés noires car les organismes communautaires sont des lieux propices d'emplois et de carrière. En ce faisant, le Secrétariat pourrait jouer un rôle actif sur le plan de la sensibilisation du grand public et du milieu communautaire.

2.2 Développement d'entreprises

Le Conseil recommande que le **ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation** (MDEIE) et les sociétés d'État à vocation économique développent des alliances stratégiques avec le **secteur de l'économie sociale** afin de favoriser le développement de l'entrepreneurship collectif à l'intérieur des communautés noires. Le CRI recommande que le gouvernement établisse des alliances avec des organismes qui font la promotion du développement de l'entrepreneurship, par exemple des **chambres de commerce** ou des **incubateurs d'entreprises**, afin qu'ils se fassent connaître au sein des communautés noires. Cela pourrait créer un effet d'émulation d'autant plus si ces organismes étaient soutenus afin de promouvoir l'éducation économique. À cette fin, les organismes locaux de promotion du développement économique par exemple les corporations de développement économique et communautaire (CDÉC), les centres locaux de développement (CLD) devraient inviter les membres des communautés noires à participer à leurs activités. Les **conférences régionales des élus** (CRÉ) devraient aussi être interpellées par ces questions, du moins là où elles se posent.

Dans ce sens, le Conseil recommande que les CRÉ, les CLD ou les CDÉC unissent leurs efforts pour le financement de projets spécifiques ou le développement d'un Fonds spécialement dédié aux jeunes des communautés noires sur le plan de l'entrepreneurship ainsi qu'au niveau de la création d'emplois sur le plan local et communautaire. De plus, le Conseil recommande qu'un certain nombre d'offres de services de courte durée soit dédié aux membres des communautés culturelles.

III - Renforcer les structures familiales et le soutien social

Acteurs concernés :

Le MICC

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Les commissions scolaires

Les directions des établissements scolaires

Les parents

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Les centres de santé et de services sociaux

Les chercheurs

Le Conseil considère qu'il s'agit d'une base importante sur laquelle les autres orientations peuvent s'appuyer afin de se réaliser.

3.1 Réussite scolaire

Le Conseil recommande que le gouvernement mette à la disposition des enfants éprouvant des difficultés scolaires des enseignantes ou enseignants spécialisés afin de les soutenir justement dans leur réussite, que cela soit au niveau du préscolaire, du primaire ou du secondaire. Le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport** (MELS), les **commissions scolaires**, les **directions des établissements scolaires** et les **parents** concernés devraient travailler de concert. Des organismes communautaires d'aide aux devoirs pourraient aussi être de la partie, tout comme le **ministère de la Santé et des Services sociaux** (MSSS) qui, à travers les CSSS, offre un soutien aux jeunes en difficulté. Des **chercheurs** devraient aussi faire partie des acteurs, notamment afin d'expliquer le phénomène de décrochage scolaire.

3.2 Intégration sociale des femmes et des familles

Le CRI recommande que le gouvernement développe des alliances avec des entreprises d'économie sociale et des entreprises privées pour favoriser le développement de l'employabilité et l'intégration permanente en emploi, notamment à travers des expériences de travail. Il recommande d'implanter un groupe de travail qui pourrait être constitué au niveau des territoires (p. ex. arrondissements) du **ministère de la famille, des Aînés et de la Condition féminine** (MFACF), du **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale** (MESS), de la Sécurité du revenu et du centre local d'emploi (CLE) concerné, de la **ville concernée**, des **centres de la petite enfance** (CPE), d'autres entreprises appartenant à l'économie sociale (entreprises d'insertion, CDÉC, CLD et autres), d'entreprises privées locales ou non qui, se sont notamment dotées de pratiques ou de politiques de responsabilité sociale, et d'organismes communautaires locaux.

3.3 Logement

Comme ce sont les familles pauvres qui sont généralement les moins bien logées, le Conseil recommande le développement de coopératives d'habitation pour loger de telles familles. Cela suppose de les appuyer en aval et en amont de la démarche, par exemple lorsqu'il est question de la gestion des opérations de la coopérative : cela nécessite des formations comme des suivis, par exemple avec la **Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)**, un **groupe de ressources techniques** ou une **fédération de coopératives**.

Le Conseil recommande enfin de réaliser ce type de projets dans un ou des territoires (regroupements d'arrondissements) où il y a une **concentration importante** de familles noires afin qu'elles puissent **y participer majoritairement, mais non exclusivement**. Toutes ces mesures pourraient en effet bénéficier aux autres communautés simultanément, par exemple, lorsqu'un organisme d'aide aux devoirs accueille des enfants en difficulté de toutes les communautés confondues. Les problèmes liés à la pauvreté affectent les enfants de toutes les origines.

CONCLUSION

La proposition du Conseil a pour but d'améliorer les conditions requises pour une plus grande participation socioéconomique et l'épanouissement des communautés noires du Québec par une intervention à l'échelle des personnes, des familles, des collectivités locales et des municipalités, voire de chaque MRC.

La démarche préconisée par les membres du CRI se veut un pas concret vers un plan d'actions directement branché sur le développement d'un sentiment d'appartenance, d'identité et de solidarité des membres des communautés noires au Québec, et du milieu où ils habitent : - *leur quartier, leur arrondissement, leur municipalité !* Pour le Conseil, ce sentiment d'appartenance et de solidarité doit être également partagé par l'ensemble de la population du Québec.

Orientée principalement au niveau régional et local, cette démarche porte entre autres sur l'accessibilité aux services municipaux, communautaires, publics, parapublics et privés dans les arrondissements et les quartiers où la diversité ethnoculturelle est grande et la présence des membres de la communauté noire est significative.

Les recommandations du Conseil visent l'amélioration de l'offre d'activités sociales, culturelles, éducatives et de loisirs. Elles misent aussi sur une synergie pour la promotion de la famille, l'accessibilité à la formation professionnelle et technique pour les jeunes, une aide sur le plan scolaire pour les enfants et les chefs de famille monoparentale ainsi que pour de l'aide à l'emploi.

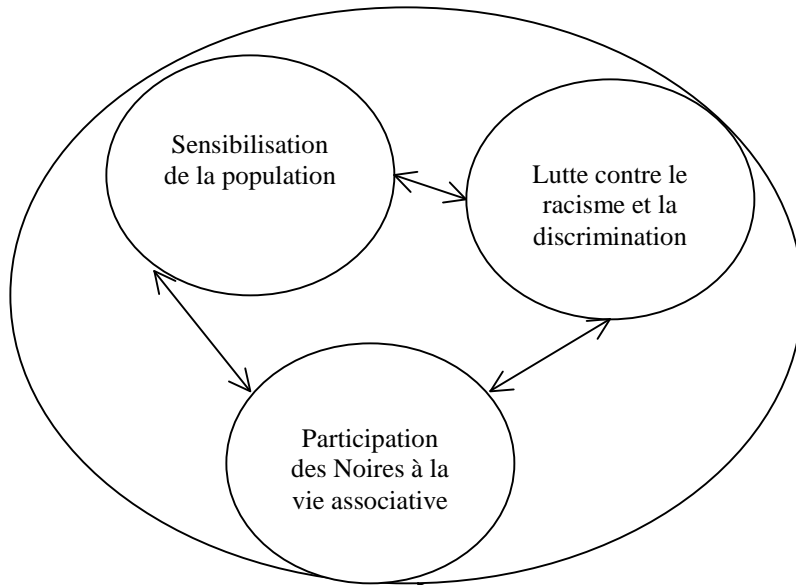
Le modèle d'intervention préconisée par le Conseil s'appuie sur la concertation d'acteurs importants sur le plan régional, municipal et local tels qu'un CDEC ou un CLD, le centre local d'emploi, un carrefour-Jeunesse Emploi, une chambre de commerce, une commission scolaire, des entreprises d'économie sociale, des entreprises privées, les organismes communautaires des communautés ethnoculturelles et des communautés noires.

En bref, le Conseil propose une démarche de partenariat bien adaptée aux réalités des milieux concernés, une démarche encadrée et structurée par un plan d'actions et des objectifs concrets et mesurables. Les enjeux sont de taille : l'émergence d'une vision partagée sur le développement social, familiale et économique ainsi que le renforcement des solidarités et du tissu social des communautés noires, la lutte contre les iniquités, leurs causes et leurs conséquences. **En bout de piste**, des actions concrètes pour un renforcement du tissu socioéconomique des communautés noires pour un développement durable, partout au Québec. Dans ce sens, le Conseil préconise une stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion par la mise en place d'un modèle global centré sur « **une saine gestion de la diversité ethnoculturelle** ».

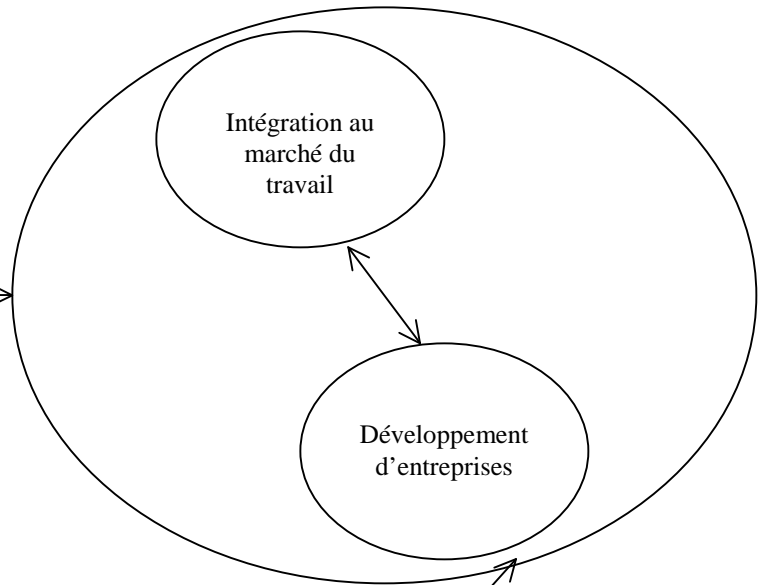
Annexe 1 - ACRONYMES

CDÉC	Corporation de développement économique et communautaire
CDP	Caisse de dépôt et placement du Québec
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CLE	Centre local d'emploi
CLD	Centre local de développement
CPE	Centres de la petite enfance
CRÉ	Conférences régionales des élus
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
HLM	Habitation à loyer modique
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFACF	Ministère de la famille, des Aînés et de la Condition féminine
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
RISQ	Réseau d'investissement social du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles

I Développer les conditions sociales de succès



II Soutenir la réussite économique



III Renforcer les structures familiales et le soutien social

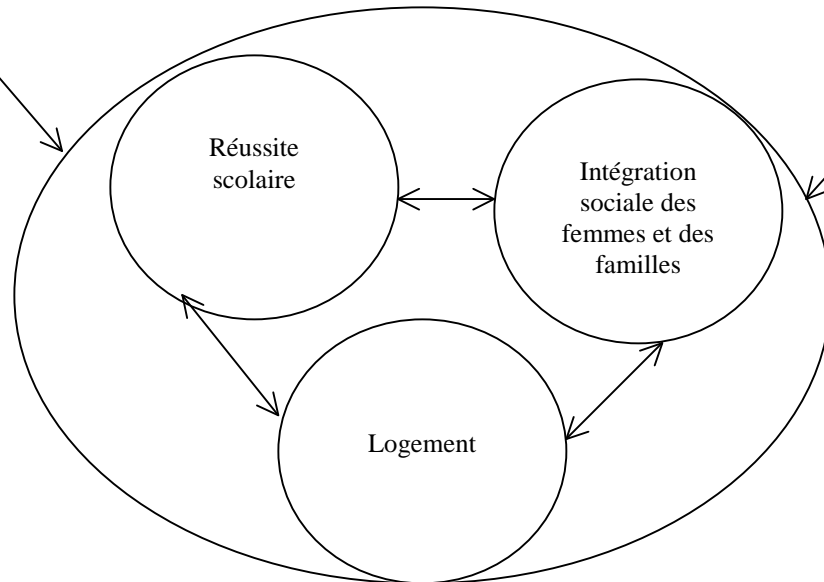


Figure 8 – Orientations et choix stratégiques

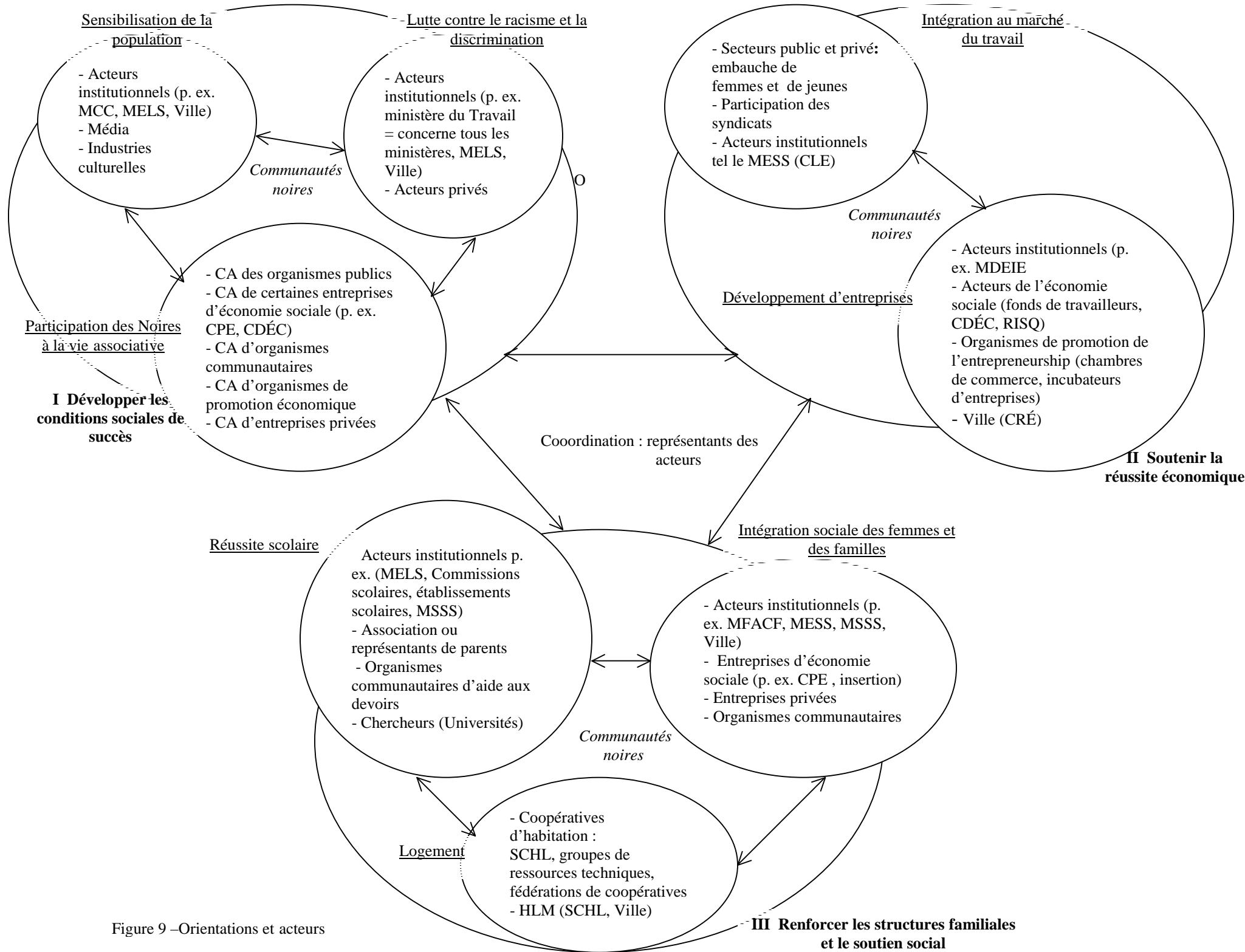


Figure 9 –Orientations et acteurs

**LISTE DES ACTEURS DANS L'ARRONDISSEMENT VILLERAY / ST-MICHEL / PARC EXTENSION
SELON LES TROIS ORIENTATIONS DU MICC ET LES PROPOSITIONS DU CONSEIL**

Cette liste présente quelques-uns des principaux acteurs sur le terrain dans cet arrondissement. **Pour plus d'information, le site Internet de l'arrondissement indique la présence de plus de 80 organismes communautaires et associatifs de toute nature dans ses quartiers.**

Les acteurs dans l'arrondissement Villeray	Conditions sociales de succès <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population - Lutte au racisme 	Renforcer les structures familiale et le soutien social <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des jeunes et des femmes - Réussite scolaire 	Soutenir la réussite économique <ul style="list-style-type: none"> - Insertion au travail et emploi - Développer l'entrepreneurship
Arrondissement (municipal) Les acteurs locaux	(1) Direction du conseil d'arrondissement (2) Direction des communications (3) Direction des loisirs, des sports, de la culture, du développement communautaire (4) Médias et journaux de quartiers et ethniques locaux (5) Bulletin paroissial et de la fabrique (5) Maison de la culture et autre comme l'Alliance théâtrale haïtienne (7) Bureau des relations interculturelles de la ville ; (8) Service de la police (poste de quartier) (9) Les ONG locaux (25) (10) Lieux de culte (ex. Église évangélique baptiste, Ében- Ézer)	(1) Centre de la petite enfance (2) Organisme local d'aide aux devoirs : -(ex)la Maison d'Haïti; (3) L'association des locataire des HLM du quartiers (4) Agence de développement des réseaux de Santé et de Services sociaux (CSSS dont le CLSC) (5) Service de police communautaire (6) École de quartier (primaire et secondaire) (7) Les ONG locaux comme le Centre éducatif le Phare (8) (Centre jeunesse) (9) Maison de refuge : femmes et jeunes (10) Fondation Lucie et André Chagnon (11) TOHU (12) Commission scolaire : école primaire et secondaire (13) Les comités locaux et régionaux de développement social	(1) Commissaire industriel (2) CLÉ - Centre local d'emploi : programme de subvention dont le MICC) (3) CDEC - Corporation de développement économique et communautaire (Solide : société locale d'investissements pour le développement de l'emploi – FTQ (4) Chambre de commerce local et autres comme le Club Optimiste, etc. (5) Les ONG locaux comme le Carrefour jeunesse Emploi; (6) Association des gens d'affaires locaux – parc industriel (7) Fondation du Maire (8) Les comités locaux et régionaux de l'économie sociale

Les acteurs dans l'arrondissement Villeray	Conditions sociales de succès <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population - Lutte au racisme 	Renforcer les structures familiale et le soutien social <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des jeunes et des femmes - Réussite scolaire 	Soutenir la réussite économique <ul style="list-style-type: none"> - Insertion au travail et emploi - Développer l'entrepreneurship
Provincial Les acteurs provinciaux	(1) Secrétariat à l'action communautaire (2) Secrétariat du Fonds de lutte contre la pauvreté et à l'exclusion; (3) Ministère de l'éducation, Sport et Loisir (4) Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (5) Ministère de la culture et des Communications (6) Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (7) L'office des personnes handicapées (8) Le ministère de la sécurité publique	(1)Ministère de la Famille, des Aînés et de la Conditions féminine; (2) Ministère de la Santé et des Services sociaux / ONG : ACCESS; (3) Conférence régionale des élus (CRÉ) (4) Ministère de l'éducation, Sport et Loisir (5) Société d'habitation du Québec (6)Secrétariat à l'action communautaire (7) Secrétariat du Fonds de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (8) Conseil du statut de la femme (9) Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) (10) Société d'habitation du Québec (11) Le Secrétariat à la Jeunesse	(1) Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS) (2) Ministère du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) (3) Fonds de solidarité de la FTQ (4) MICC
Fédéral	Multiculturalisme Canada et Patrimoine Canada Ministère de la sécurité publique	Société canadienne d'hypothèque et de logement Conseil canadien de développement social	Assurance emploi Citoyenneté et Immigration Canada Développement économique Canada

ANNEXE 3 - LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Présidente : Patricia **RIMOK**

Membres : Viken K. **AFARIAN**
Flora Marlow **ALMEIDA**
Abderrahmane **BÉNARIBA**
May **CHIU**
Karim **DAABOUL**
Katlyne **GASPARD**
Shah Ismatullah **HABIBI**
Isabelle **HUDON**
Bogidar **PÉRUCICH**
Stephan **REICHHOLD**
Witakenge Benoît **SONGA**
Sharon **SPRINGER**
Terry **TATASCIORE**
Linda Marienna **VALENZUELA,**

Secrétaire : Madame Maryse Alcindor
Sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (sans droit de vote)